



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Faubourg de l'Hôpital 43
Case postale 54
CH-2007 Neuchâtel
Tél. 032 889 69 72
Fax 032 889 69 73
CIIP5RT@ve.ch
<http://www.ciip.ch>

Programme de travail de la CIIP

pour les années 2001 - 2004

Table des matières	page
Première partie	
Les six priorités de la Conférence	3
Deuxième partie	
Des activités et objectifs dans le champ de la coordination scolaire	7
Troisième partie	
Des activités et objectifs dans des champs nouveau de la collaboration intercantonale	9
Quatrième partie	
Glossaire des patois de la Suisse romande	11

3. Programme de travail de la CIIP 2001 - 2004

Décision de la Conférence

relative à son programme de travail pour les années 2001 à 2004 du 31 mai 2001

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,

vu l'article 6 des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996,

arrête :

Article premier ¹ Le document intitulé « *Programme de la CIIP pour les années 2001 à 2004* » daté du 31 mai 2001 est adopté.

² La première partie, « *Les six priorités de la Conférence* » a valeur d'engagement politique de la Conférence. Elle attend que l'ensemble des organes, conférences, institutions, commissions et groupes de travail concernés respectent rigoureusement ces priorités dans l'accomplissement et la planification de leurs travaux.

³ Les deuxième, troisième et quatrième parties engagent les organes, conférences et institutions concernés à travailler avec diligence à la réalisation des objectifs et actions décrites.

Art. 2 ¹ La présente décision est partie intégrante du programme. Celui-ci est inséré dans le rapport annuel 2000 de la Conférence.

² Le secrétaire général est chargé de son exécution et du suivi de la réalisation du programme.

Neuchâtel et Yverdon, le 31 mai 2001.

La Présidente de la Conférence

Martine Brunschwig Graf

Le Secrétaire général

Jean-Marie Boillat

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CIIP POUR LES ANNEES 2001 à 2004

Première partie : Les six priorités de la Conférence

1.1 Plans d'études

Doter les écoles de Suisse romande d'un Plan d'études cadre commun couvrant l'ensemble des degrés du préscolaire à la fin de la scolarité obligatoire et assurant la transition vers les formations ultérieures (PECARO)		
Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance
Déclaration politique de la CIIP sur les objectifs généraux d'instruction et de culture de l'École publique (pendant de la Déclaration de 1999 sur les finalités éducatives) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration d'une proposition ▪ Décision de la CIIP 	Comité de rédaction et commission pédagogique	Printemps 02 Automne 02
Elaborer une proposition PECARO, selon déclaration CIIP du 17.02.00.	Comité de rédaction et commission pédagogique	Eté 03
Accord de principe de la CIIP	CIIP	Septembre 03
Mise en consultation, ajustements	SG et comité de rédaction	Octobre 03 – juin 04
Adoption du PECARO	CIIP	Automne 04

1.2 Politique d'enseignement des langues et politique de la langue française

Améliorer l'apprentissage de la langue allemande par anticipation de son enseignement dès les premiers degrés scolaires et diversification des moyens mis en œuvre. Préparer l'introduction d'un enseignement de la langue anglaise dès l'école primaire. Etablir une politique de la langue française en Suisse dans le cadre de la CIIP		
Note : L'ensemble des travaux conduits sous ce titre sont réalisés dans la conformité des Recommandations de la CDIP/CH.		
Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance
Adoption de lignes directrices pour une politique coordonnée d'enseignement des langues dans la région <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition d'un modèle unique d'introduction de l'enseignement des langues ; ▪ Généralisation de l'enseignement de l'allemand dès la 3e primaire ; ▪ Généralisation de l'apprentissage précoce de l'anglais ; ▪ Promotion de l'enseignement de l'italien ; ▪ Place des langues de la migration 	Groupe de travail « langues » CIIP Décision de la CIIP	Avril 02 Eté 02
Définition des objectifs en matière d'enseignement des langues, y compris du français	Commission pédagogique et comité de rédaction PECARO	Cf. sous point 1.1
Mise en œuvre des lignes directrices pour une politique coordonnée de l'enseignement des langues	Commission pédagogique et/ou Groupe de travail « langues » CIIP	Automne 02 à fin 04

<p>Coordination de l'introduction généralisée du Portfolio européen des langues</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition d'un concept d'information; ▪ Définition d'un concept de formation et d'opérationnalisation. <p>Distribution généralisée du PEL</p>	<p>Groupe des personnes relais PEL</p> <p>Décision de la CIIP</p>	<p>Printemps 02</p> <p>Eté 02</p> <p>Années scolaires 02 à 04</p>
<p>Promotion des échanges linguistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager les départements à prendre des dispositions d'organisation afin de promouvoir une politique d'échanges d'élèves et de maîtres plus intense ; ▪ Collaborer avec la NW EDK et CH-Echange 	<p>Propositions du Secrétariat général en collaboration avec le secrétariat NW EDK</p> <p>Décision de la CIIP</p>	<p>Eté 01</p> <p>Automne 2001</p>
<p>Evaluation de l'enseignement du français</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport et propositions sur les suites des colloques 01 et 02 ▪ Prise d'avis de la CSE et de la CP ▪ Propositions à la CIIP ▪ Réalisations 	<p>SG et IRDP</p> <p>SG</p> <p>SG et IRDP</p>	<p>Eté 01</p> <p>Automne 01</p> <p>Hivers 01-02</p> <p>Années 02 à 04</p>
<p>Loi fédérale sur les langues et la compréhension entre les régions linguistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise de position dans la consultation fédérale ; ▪ Examiner les voies et moyens du maintien et de la promotion de l'enseignement et de l'usage du français et de l'italien en Suisse ▪ Examiner et redéfinir le mandat et les missions de la Délégation à la langue française de la CIIP (DLF). ▪ Préparation éventuelle de mesures coordonnées d'application de la nouvelle législation fédérale. 	<p>Secrétariat général, CSE et CSG</p> <p>CIIP</p>	<p>Eté - automne 01</p> <p>Selon échéance de consultation</p>

1.3 Education et prévention

Proposer aux professionnels de l'enseignement, de la formation et de l'animation, un cadre d'action et des outils de travail leur permettant de faire face aux difficultés d'être de la jeunesse et à ses diverses manifestations, de promouvoir l'éducation à la santé et aux valeurs de la vie en société

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance
<p>Elaboration et adoption d'une conception d'ensemble de l'action éducative de prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposition ▪ Consultation ▪ Adoption 	<p>GT « EDUPRE »</p> <p>CIIP-SG</p> <p>CIIP</p>	<p>Avril 01</p> <p>Juin - octobre 01</p> <p>Novembre 01</p>
<p>Définition des objectifs et insertion dans les plans d'études</p>	<p>Commission pédagogique et comité de rédaction PECARO</p>	<p>Eté 03</p>
<p>Développement de modules de formation pour les enseignants et les chefs d'établissements</p>	<p>Commission « éducation sociale et promotion de la santé »</p>	<p>Octobre 02</p>
<p>Propositions de formations continues pour les intervenants extérieurs (infirmières scolaires, médecins, superviseurs, ...)</p>	<p>Commission « éducation sociale et promotion de la santé »</p>	<p>Décembre 03</p>

Recommandations sur la place des parents, le rôle des élèves et la mission des établissements	Commission « éducation sociale et promotion de la santé »	Décembre 03
Accès aux ressources didactiques <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventaire critérié permanent des documents utiles ; ▪ Mise en place et gestion d'un site internet interactif ; ▪ Rencontres épisodiques des principaux acteurs ; ▪ Etablissement d'un guide « situations d'urgence » 	Commission « éducation sociale et promotion de la santé »	Juin 03
Création d'un dispositif d'évaluation de la mise en place de la conception cadre	IRDP et Commission « éducation sociale et promotion de la santé »	Décembre 03

1.4 Formation des enseignants (HEP)

Assurer une coordination optimale entre les Hautes Ecoles Pédagogiques et Institutions de formation des enseignants dans l'espace de la Conférence		
Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance
Créer une commission, une conférence ou un conseil officiel des HEP chargé de la coopération entre les institutions de formation des maîtres, assurer les bases d'un réseau d'échange de compétences et de circulation des informations.	Proposition GT/HEP et SG	Février 01
	CIIP adoption du mandat	Mai 01
Assurer une formation complémentaire de transition aux formateurs d'enseignants	Conférence des directeurs HEP (CDHEP)	De 01 à 05
Promouvoir une offre de formation universitaire pour les formateurs d'enseignants. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Négociation avec l'Université ; ▪ Rapport à la CIIP 	Conférence des directeurs HEP (CDHEP)	Mai 02
		Juin 02
Mise en œuvre des fonctions et de l'organisation de la recherche dans les HEP	CDHEP en collaboration avec l'IRDP Cf. sous pt 1.5	Dès fin 02
Définir les passages et transitions vers l'Université ainsi que les principes d'équivalence. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Négociation avec les Facultés ▪ Rapport à la CIIP 	Conférence des directeurs HEP (CDHEP)	Juin 03
		Octobre 03
Aménager des conditions de libre choix des lieux de formation aussi pour les futurs enseignants. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer à l'insertion des HEP dans l'Accord inter-cantonal sur les HES ▪ Mise en oeuvre 	SG et CSG CDHEP	Selon décisions de la CDIP/CH

1.5 Recherche en éducation (IRDP)

Renforcer les missions et moyens de l'IRDP dans ses tâches prioritaires de coordination de la recherche, d'évaluation des systèmes de formation et de suivi scientifique des innovations		
Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance
Mettre en place un Réseau romand (ou Centre) de compétences en évaluation des systèmes de formation, des établissements et des organisations, des apprentissages et des enseignements.	IRDP, Conseil de la recherche	01 à 04
Assurer le suivi scientifique des innovations introduites dans l'enseignement par la CIIP et l'élaboration d'études prospectives.	IRDP	Selon les projets considérés
Veiller au rapprochement et à la collaboration entre les équipes de recherche en formation professionnelle, en particulier celles des futures HES-santé-social, et celles de la formation générale (centres de recherche, HEP, Universités).	IRDP, Conseil de la recherche, avec la collaboration des Comités directeurs HES et la CDHES	01 à 04
Clarification des fonctions et de l'organisation de la recherche dans les HEP et préciser leurs rapports aux institutions existantes.	IRDP et Conseil de la recherche Cf. sous pt 1.4	01 à 04

1.6 Education aux médias (TICE)

Accompagner et soutenir les départements et les écoles dans leurs programmes visant à assurer un passage réussi dans la civilisation et la culture de l'information et de la communication planétaire		
Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance
Définir une politique de collaboration inter-cantonale en matière d'éducation aux médias et de TIC <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'une commission ▪ Mise en place de l'instrumentation requise 	SG et COMETE CIIP Secrétariat général	Eté 02 Eté 01 Fin 01
Assurer le fonctionnement de la collaboration avec la TSR et la RSR sur la base de la convention du 4 octobre 2000. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer un site internet et produire des documents pédagogiques d'accompagnement des ressources audiovisuelles et d'éducation aux médias. 	Secrétariat général	Dès début 02
Coordonner la participation romande (françophone) au serveur suisse de l'éducation. Collaborer avec le CTIE.	SG et COMETE	Dès automne 01

Deuxième partie : Des activités et objectifs dans le champ de la coordination scolaire

Il s'agit ci-dessous d'activités qui ne relèvent plus des priorités politiques de la Conférence. Elles participent soit des champs d'actions habituels de la Conférence et, à ce titre, procèdent des affaires courantes, soit de domaines exploratoires. La poursuite de ces actions ne sauraient porter préjudice à la réalisation des objectifs prioritaires (Première partie).

2.1 Ressources didactiques et moyens d'enseignement

Offrir aux écoles et aux enseignants des outils didactiques et des moyens d'enseignement répondant à de hauts critères de qualité, conformes aux plans d'études communs et aux conditions économiques les plus favorables		
Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance
Définir et adopter une politique de collaboration intercantonale en matière de fourniture de moyens d'enseignement aux écoles pour la décennie 2000 - 2010.	CIIP	Début 01
Mettre en place les dispositions réglementaires et instrumentaux de réalisation de cette politique, notamment : <ul style="list-style-type: none"> Organiser une structure administrative efficace de gestion des dossiers intercantonaux de ressources didactiques, répondant à la politique définie, accordant la priorité aux productions existantes sur le marché de l'édition, incluant des outils de prospection, d'élaboration et de production des technologies nouvelles dans l'enseignement. 	SG en collaboration avec CSE et OR	Eté 01
	Décision de la CIIP	Automne 01
Généraliser l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement de math pour les degrés 1 à 9. Assurer la formation des animateurs à l'échelle CIIP.	SG et CSE	01 à 04
Proposer une offre nouvelle de ressources didactiques pour l'enseignement du français.	SG et CSE	Cf. sous pt 1.2
Proposer des ressources didactiques dans le domaine de l'éducation et de la prévention		Se référer à EDUPRE sous pt 1.3

2.2 Enseignement secondaire II, général et professionnel

Renforcer la coordination dans l'enseignement secondaire du deuxième cycle, professionnel et général afin de garantir aux personnes concernées des parcours de formation cohérents et sans répétitions inutiles.		
Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance
Veiller aux intérêts des cantons membres dans la mise en place et l'application d'une nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle.	CRFP	Sur l'ensemble de la période

Encourager le regroupement, au sein du même département cantonal, de l'administration de l'ensemble des formations professionnelles des degrés secondaire et tertiaire. <ul style="list-style-type: none"> Rapport et propositions de mesures Suites éventuelles 	CRFP CIIP	Fin 02 Dès 03
Insérer de manière fonctionnelle et institutionnelle les travaux conduits par la conférence de la formation professionnelle (CRFP) dans le fonctionnement général de la Conférence. <ul style="list-style-type: none"> Décision de principe de la CIIP Mise en œuvre 	CIIP Secrétariat général, CSG et CRPF	Été 01 De 02 à 04
Définir la place des EDD dans l'offre de formation des 15-18, leur donner un profil coordonné, clarifier et organiser les débouchés. <ul style="list-style-type: none"> Propositions de recommandations Appréciation des suites à donner 	CSE et/ou CRFP Décision CIIP	Printemps 02 Automne 02
Suivre attentivement les travaux d'évaluation de la nouvelle maturité conduite sur le plan suisse et le cas échéant en tirer les conséquences.	IRDP, CSE	Sur l'ensemble de la période

2.3 Migrations intercantionales et coordination scolaire

Tendre à réduire les obstacles scolaires et de formation aux migrations internes ainsi qu'aux progrès de la coordination dus aux différences dans les structures et l'organisation des trois dernières années de la scolarité obligatoire.

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance
Développer et harmoniser progressivement des structures communes à même de faciliter les transferts d'élèves des degrés 7 à 9. <ul style="list-style-type: none"> Etablir des recommandations CIIP sur les mesures d'accueil des élèves en provenance d'autres cantons (perte d'année scolaire, filières du SI, ...); Etablir des règles coordonnées sur les questions de la liaison entre la scolarité obligatoire, le gymnase, la formation professionnelle, les écoles de degré diplôme 	Propositions SG, CSE Propositions CSE, CRFP	Fin 02 Fin 03
Clarifier et améliorer les conditions financières de la fréquentation d'établissements de formation d'un autre canton (écolages) dans les situations particulières émergentes. <ul style="list-style-type: none"> Etablir des propositions conventionnelles intercantionales générales autorisant la fréquentation d'établissements d'un autre canton pour rejoindre une offre de formation spécifique, notamment dans les domaines "sport d'élite", "séjours linguistiques", 	Propositions SG, CSE	Fin 02
Etablir un instrument d'observation du marché de l'emploi dans l'enseignement	Propositions SG, CSE	

Troisième partie : Des activités et objectifs dans des champs nouveaux de la collaboration intercantonale

3.1 Politique culturelle. Formation professionnelle en arts dramatiques et en musique

Offrir une formation de niveau supérieur aux professionnels des arts de la scène et de la musique. Esquisser les principes et champs d'action d'une politique culturelle coordonnée.		
Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance
Créer et mettre en place une Haute école de théâtre de Suisse romande <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adopter une Convention intercantonale ; ▪ Décider du site de l'Ecole ; ▪ Mettre en place les autorités provisoires, puis définitives de l'Ecole ; 	CIIP CIIP	Eté 01 Automne 01 Eté 01 et été 02
Accompagner la mise en place des Hautes Ecoles de Musique (arc lémanique, plateau central).	CDAC	Sur l'ensemble de la période
Elaboration de thèses pour une politique culturelle coordonnée à l'échelle de l'espace romand	CDAC	Fin 02
	Opportunité de poursuite, décision CIIP	Printemps 03
Etudier la mise en place d'un Fonds régional de soutien à la production audiovisuelle.	CDAC	Sur l'ensemble de la période
Encourager l'ouverture systématique des concours ouverts à des artistes de l'ensemble des cantons CIIP pour l'animation artistique des ouvrages publics.	CDAC	

3.2. Orientation scolaire et professionnelle

Garantir à l'ensemble des publics jeune et adulte un service d'orientation scolaire, professionnelle et universitaire de haute qualité. Assumer les conséquences du retrait fédéral de ce secteur.		
Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance
Définir et adopter une conception d'ensemble des prestations d'orientation scolaire, professionnelle et universitaire, assurant une égalité de traitement dans l'ensemble de la Suisse romande. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration d'un projet ▪ Décision CIIP 	CCO CIIP	Fin 02 Printemps 03

<p>Maintenir et développer une offre documentaire complète (scolaire, professionnelle et universitaire) et assurer son financement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place une structure professionnelle de rédaction et d'édition intercantonale de documentation. ▪ Finaliser le projet global « Orientation.ch » en tant que banque de données centrale 	Proposition SG et CCO	Printemps 01
	Décision CIIP	Eté 01
	Proposition CCO	Fin 01
Améliorer l'homogénéité et la lisibilité des prestations d'orientation dans les différents cantons (introduction d'une démarche qualité, promotion de l'offre).	CCO	04

3.3. Enseignement spécialisé

Examiner l'opportunité de la mise en place d'une offre coordonnée pour l'éducation et la scolarisation des enfants sourds		
Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance
<p>Définir et adopter une conception d'ensemble pour l'éducation et la formation des enfants sourds.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration d'une proposition ▪ Décision CIIP et adoption des suites à donner 	<p>CES CIIP</p>	<p>Mars 02 Eté 02</p>
<p>Proposer un réseau romand de prise en charge des appuis spécifiques à la scolarisation des enfants sourds.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration d'une proposition ▪ Décision CIIP et définition des suites à donner 	<p>CES CIIP</p>	<p>Printemps 03 Automne 03</p>
Examiner la pertinence d'un accord intercantonal.	CIIP	Automne 03

Quatrième partie : Divers

Glossaire des patois de la Suisse romande (GPSR)

Préparer l'insertion de la Rédaction du GPSR dans un institut universitaire de dialectologie et de français régional pour la Suisse romande dans le cadre d'un accord inter - universitaire de Suisse occidentale		
Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance
<p>Développer des synergies entre la rédaction du Glossaire des patois de la Suisse romande et l'Université de Neuchâtel, en particulier de son centre de dialectologie.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir, en accord avec l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSHS), une convention avec l'Université de Neuchâtel relative au partenariat entre le GPSR et l'Université de Neuchâtel. 	Décision CIIP	Eté 01
<p>Engager la Rédaction du GPSR à poursuivre les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Clarifier les règles d'un fonctionnement efficace du travail de la rédaction. ▪ Définir un meilleur équilibre entre les missions de rédaction, de promotion et de représentation. ▪ Alléger la présentation de certains articles et établir de nouvelles normes rédactionnelles. ▪ Engager les travaux d'informatisation de la bibliothèque. 	<p>SG et Commission philologique</p> <p>Rédaction GPSR</p>	

Neuchâtel, le 05.06.01/jmb